

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE  
DE SAINT VINCENT**

**Séance du 10 juin 2023  
Délibération n°2023-01**

L'an deux mille vingt trois, le 10 juin, dans la salle du Conseil, à 9h30.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET.

Nombre de conseillers	
En exercice	11
Présents	7
Votants	8

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Janine GIBERT, Elodie DELABRE, Marie-Claude BIGOT, Josette POTUS, Rose-Marie VIDAL et Philippe DELAIGUE,

Mme Josette POTUS a été nommée secrétaire.

Absent : Alexandra REYNAUD, Eugène GIRARD, Amélie ENJOLRAS et Madeleine TRICOLI.

Procuration : Amélie ENJOLRAS a donné procuration à Jean-Benoît GIRODET.

Date de convocation : 5 juin 2023.

**Objet : Adoption du compte de gestion.**

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte de gestion établi par le Receveur pour le C.C.A.S. pour l'année 2022.

Après avoir regardé le compte de gestion, statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022 ; statuant également sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 :

Et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Président



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le **23 JUIN 2023**  
et affichage en mairie le **23 JUIN 2023**